

**Ampliations :**

- Vice-Rectorat	3
- DRHFPT	2
- DENC	2
- IFM-NC	1
- IUFM	1
- JONG	1

VR/DEXCO/JLR/JG

**A R R E T E**

Affaire suivie par  
Mmes GOUZENES  
et LOLOHEA  
Bureau 217  
Téléphone  
(687) 26.61.78  
Fax  
(687) 26.61.73  
Mél.

dexco@ac-noumea.nc

22 rue Dézarnaulds  
BP 64  
98848 Nouméa Cedex

Calipsmf arrêté  
dates 2010

**N° 2010 - 96 / vice-rectorat-dexco/du 15 février 2010**

fixant les dates des épreuves de l'examen Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur  
ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (**CAFIPEMF**) – **session 2010**  
Centre de Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

**Le Vice-Recteur de Nouvelle-Calédonie**

- VU a loi n°99-209 du 19 mars 1999, organique, relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- VU le décret n°2004-703 du 13 juillet 2004 relatif aux dispositions réglementaires les livres Ier et II du code de l'éducation (Décrets en Conseil d'Etat et décrets) ;
- VU le décret du Président de la République en date du 1<sup>er</sup> août 2008 portant nomination de M. Yves MELET, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional de classe normale, en qualité de Vice-Recteur de Nouvelle-Calédonie ;
- VU le décret n° 85-88 du 22 janvier 1985 modifié créant le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des écoles Maître Formateur et les textes subséquents ;
- VU l'arrêté du 29 octobre 2001 modifié portant organisation du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des écoles Maître Formateur ;
- VU la convention du 27 janvier 2003 signée entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie permettant la délivrance par l'Etat du Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur ;
- VU l'arrêté HC/DRHMI/n° 2008-281 du 5 septembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur Yves MELET, Vice-Recteur de Nouvelle-Calédonie ;



## ARRETE

2 / 2

**ARTICLE 1ER** : Les dates de la session 2010 du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) sont fixées sur proposition du directeur de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie selon le calendrier suivant :

**. ouverture du registre d'inscription : du jeudi 18 février au vendredi 19 mars 2010 inclus :**

- les candidats du cadre territorial déposeront leur dossier d'inscription à la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;
- les candidats du cadre état déposeront leur dossier d'inscription au Vice-Rectorat à la Division des Examens et Concours (DEXCO) ;
- ils déposeront obligatoirement leur sujet de mémoire (accompagné de préférence d'un plan) ;

**. mercredi 24 mars 2010 – 14H00 :**

réunion de la première commission d'agrément des sujets de mémoires et commission d'harmonisation des critères de notation.

**. jeudi 25 mars 2010 :**

information des candidats concernant l'agrément, ou le refus d'agrément de leur sujet de mémoire.

**. jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010 – 16H00 :**

réunion de la deuxième commission d'agrément des sujets de mémoire.

**. du lundi 03 mai au mardi 06 juillet 2010 :**

épreuves pratiques d'admissibilité.

**. lundi 12 juillet 2010 – 16H00 :**

réunion du jury d'admissibilité.

**. lundi 27 septembre 2010 avant 16H00 :**

date limite du dépôt des mémoires en 6 exemplaires.

**. du jeudi 30 septembre au mardi 26 octobre 2010 :**

épreuves d'admission.

**. mercredi 27 octobre 2010 à 13H30 :**

délibération du jury et publication des résultats de l'ensemble des épreuves.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera diffusé partout où besoin sera.

*Le Vice-Recteur*

**Ives MELET**